**REGLEMENT VIDE GRENIER**

Article 1 : Le vide grenier est ouvert à toute personne majeure qui en fait la demande

Article 2 : Le présent règlement s’applique à tous, le seul fait de participer entraîne l’acceptation de ce dernier.

Article 3 : Les emplacements seront donnés selon l’ordre d’arrivée des Exposants.

Article 4 : L’organisateur est pour sa part couvert en responsabilité civile en vertu des textes en vigueur.

Article 5 : L’emplacement attribué devra être respecté sans aucun débordement pour la sécurité en cas de passage d’un véhicule de secours.

Article 6 : La marchandise devra être la seule propriété de l’exposant ; en cas de contrôle, sa responsabilité est engagée. Aucune marchandise neuve. Contrefaçon interdite.

Article 7 : La vente ou le don d’animaux est interdit au vide-grenier. Toute cassette, CD ou dérivé à caractère pornographique, drogues ou dérivés, armes sauf celles de collection, reconnues comme telles sont formellement interdites. La vente de boisson et de nourriture est interdite. Toute dérogation après contrôle entraînera l’exclusion sans aucun remboursement.

Article 8 : Aucun véhicule ne sera admis sur l’exposition.

Article 9 : Le déballage se fera de 6H00 et le remballage à partir de 15H30. Pendant ce temps, les barrières seront fermées à clef et ne seront réouvertes qu’à partir de 15H30 pour le chargement.

Article 10 : Le prix de l’emplacement est fixé à 12 euros les 12m² avec 4 m de façade et 8 euros pour les milhaudois. Le vide grenier est limité à 120 emplacements. Prendre plusieurs emplacements est autorisé. 2 ou 3… participants souhaitant être à côté doivent envoyer leurs dossiers d’inscription dans la même enveloppe.

Article 11 : Il n’y aura pas de remboursement même en cas d’absence motivée. L’organisateur se réservant le droit d’occuper la place vacante à partir de 7H30.

Article 12 : La manifestation de faisant à l’extérieur, l’exposant devra prévoir tapis, bâche, barnum, tables.

Article 13 : Les espaces mis à votre disposition devront être respectés. Un chèque de 15 euros de caution vous est demandé à l’inscription. Il vous sera rendu à la fin du vide grenier après le constat du respect des règles citées ci-dessus.

Article 14 : Je déclare sur l’honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés et ne participer qu’à maximum 2 manifestations dans l’année civile.

Mr ou Mme………………………………………………………………….…………atteste avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et de le respecter durant le vide-grenier.

Date …………………………………………………..

Signature :

**FICHE INSCRIPTION VIDE GRENIER 26/04/2020**

**Association BAD CLUB MILHAUDOIS**

**Renseignements de l’exposant** :

Nom : …………...................................................................................................

Prénom : ………………………………………………………………………...

Date de naissance (attention personne majeure) : ………………………………

Adresse : ………………………………………………………………………...

Code Postale : …………………………….

Nombre d’emplacement de 12m² (3x4m) : …………

Résident milhaudois ? Oui (8euros) / Non (12euros)

Montant total :

Rappel :

* Accueil des exposants à 6H00 au Boulodrome de Milhaud
* Buvette et petite restauration seront sur place.
* Pour tout renseignement supplémentaire,

téléphonez entre 18H et 20H au 06-20-32-81-54

* Dossier d’inscription à rendre **avant le 20 AVRIL 2020** au Centre socio- culturel à l’attention du BAD CLUB MILHAUDOIS, place Frédéric Mistral 30540 MILHAUD

Documents à fournir :

* Copie d’identité recto-verso
* Justificatif de domicile pour ceux veulent faire valoir leurs droits de milhaudois. Il doit être au même nom que la carte d’identité.
* Formulaire d’inscription ci-dessus rempli
* Formulaire d’attestation sur l’honneur rempli et signé
* Chèque pour emplacement dont la somme est déterminé sur le formulaire ci-dessus.
* Chèque de caution de 15 euros (qui vous sera rendu à la fin de l’évènement après contrôle de la propreté de votre emplacement.
* Le règlement du vide-grenier lu, rempli et signé.